



Point Org Sécurité

Analyse des risques

www.point-org-securite.com

Document unique - Evaluation des risques professionnels

Les entreprises françaises sont soumises à l'obligation de « *transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs* » (article R 4121-1 du Code du Travail).

Ce document est **obligatoire** pour **toutes** les entreprises sans distinction de taille, d'effectif (à partir de 1 salarié), d'activité, de date de création. Il concerne chaque unité de travail et doit être mis à jour au moins chaque année.

Cette obligation est particulièrement contraignante pour des entreprises qui ne disposent pas de l'infrastructure administrative d'une grande société. De plus, la complexité des questions de sécurité du travail rend souvent l'auto-évaluation des risques difficile à réaliser dans le respect des dispositions réglementaires.

La prestation POS « Assistance Document Unique » permet de se mettre en règle sans pour autant y consacrer un temps et des moyens disproportionnés, tout en bénéficiant des conseils d'un expert pour améliorer la prévention des risques.

Pour un **coût très raisonnable**, la prestation POS « Document unique EvRP » comprend :

- l'évaluation des risques professionnels (article L.4121-3 du Code du Travail) avec un conseiller qui se rendra dans votre entreprise,
- la rédaction ou mise à jour du document unique (article R. 4121-1 du Code du Travail) sous la forme d'un dossier complet,
- lorsque la nécessité en est constatée, l'assistance à la mise en place d'un programme d'actions de prévention.

Point Org Sécurité est habilité en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) pour le domaine de compétence organisationnelle. Son action s'inscrit dans le cadre de la pluridisciplinarité dans les services de santé au travail.

Pour recevoir par retour un devis complet, complétez et renvoyez le formulaire joint par fax au 01 46 02 44 21 ou appelez le 01 46 02 44 01.

